Publié le
26/09/96

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 26 SEPTEMBRE 1996

Objet :

Discussion des Orientations Budgétaire pour 1997

9609/04

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze
et le vingt-six SEPTEMBRE à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentes :
MM THAON, BLANC, DUHALDE, FOUQUES, GINESY, LELEUX, MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PRICCO, VELAY, VIAL, CLARY, DELORENZO, BOUIGES, BARBIER, BALDINI, JABOULET, LAUGIER, TOSELLO,
MMES BELLON, BOURRIER, SOMARIA, GASTALDI, PECQUEUR.

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 6/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant 2 mois avant l'examen du budget.

Le Président indique qu'en fonction des arbitrages qui ont eu lieu entre les services du Conseil Général et le Syndicat Mixte, la participation du Conseil Général s'élèvera en 1997 à 4 600 000 F, soit une augmentation de 100 000 F par rapport à 1996. En contrepartie, l'augmentation de la participation des Communes ainsi que des droits d'inscription des élèves s'avère incontournable.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, et prise en compte des légères modification à apporter sur certains articles, le Président clôt la discussion budgétaire, pour un budget prévisionnel 1997 s'élevant à 7 200 000 F.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ALPES MARITIMES